

Envoyé en préfecture le 25/10/2021

Reçu en préfecture le 25/10/2021

Affiché le



ID : 011-200035865-20211020-20210175-DE

2021-175

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Arrondissement
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DOMAINE :
FINANCES
LOCALES

Séance du Conseil Communautaire du 20 octobre 2021 à 20 heures 00.
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary
Lauragais Audois.

SOUS-DOMAINE :
SUBVENTIONS

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous
la Présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté
de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

OBJET :

Médiathèque :
Attribution d'une
subvention pour la
journée d'étude sur
Georges
Canguilhem

Présents : Omar AIT MOUH, Pascal ASSEMAT, Pierre BARBAUD,
Brigitte BATIGNE, Robert BATIGNE, Guy BONDOUY, Denis BOUILLEUX,
Eliane BOURGEOIS MOYER, Karole CAFFIER, Alain CARBON,
Marie-Paule CAU, Sabine CHABERT, Claire DARCHY, Javier DE LA CASA,
François DEMANGEOT, Elisabeth ESCAFRE, Danielle FABRE,
Audrey GAIANI, Alain GALINIER, Hélène GIRAL, Philippe GREFFIER,
Bernard GRIMAUD, Evelyne GUILHEM, Philippe GUIRAUD,
Didier MAERTEN, Cédric MALRIEU, Nicole MARTIN, Patrick MAUGARD,
Gérard MONDRAGON, Pierre MONOD, Nathalie NACCACHE,
Serge OURLIAC, Charles PAULY, Bernard PECH,
Jean-François POUZADOUX, Christophe PRADEL, Jean-Pierre QUAGLIERI,
Jacqueline RATABOUIL, Nadine ROSTOLL, Jérôme SENAL, Isabelle SIAU,
Gilles TERRISSON, Raymond VELAND, Jean-François VERONIN-MASSET,
Jérôme WILTZIUS, Giovanni ZAMAI.

Le nombre de
délégués en service
est de 71

Formant la majorité des membres en exercice.

Convocation du
conseil
en date du
13 octobre 2021

Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants :

Cédric LEMOINE par Omar AIT MOUH, Hubert NAUDINAT par
Jérôme WILTZIUS.

CERTIFIE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
PREFECTURE LE

25 OCT. 2021

PAR PUBLICATION
LE

25 OCT. 2021

PAR DELEGATION
LE

Procuration(s) : Nicole CATHALA-LEGEVAQUES à Jean-François
VERONIN-MASSET, Prescillia GRANIER à Bernard GRIMAUD,
Benoit MERLIN à Patrick MAUGARD, Bruno PERLES à Elisabeth ESCAFRE,
Martine PUEBLA à Danielle FABRE, Bernard VIDAL à Bernard PECH,
Monique VIDAL à Serge OURLIAC.

Excusé(s) : Hubert CHARRIER, Véronique CORROIR, Gilbert COSTE,
Dominique DUBLOIS, Thierry MALLEVILLE, Henri POISSON,
Bruno POMART, Nicolas RAUZY, Thierry ROSSICH.

Absent(s) : Alain BOUSQUET, Didier CALMETTES, Frédéric JEANJEAN,
Gerard LAMARQUE, Thierry LEGUEVAQUES, René MERIC,
Régine SUURE, Marc TARDIEU.

Signature

Secrétaire de séance : Bernard GRIMAUD.

Envoyé en préfecture le 25/10/2021

Reçu en préfecture le 25/10/2021

Affiché le 2021-173

ID : 011-200035855-20211020-20210175-DE

Monsieur le président indique que la médiathèque Georges Canguilhem sera partenaire de la journée d'étude organisée par le Centre Lauragais d'Etudes Scientifiques (CLES) avec l'Ecole Normale Supérieure et le département de philosophie de l'Université Toulouse Jean Jaurès.

Le CLES sollicite auprès de la Communauté de Communes une subvention de 200 € pour mener à bien le programme de cette journée d'étude dont le budget s'établit comme suit :

| Dépenses | | Recettes | |
|----------------------------|----------------|---|----------------|
| Hébergements | 1500 € | Etat (fonds de développement vie associative) | 900 € |
| Autres services extérieurs | 1900 € | Conseil régional Occitanie | 1000 € |
| | | CD11 | 300 € |
| | | Commune de Castelnaudary | 1000 € |
| | | CCCLA | 200 € |
| Total | 3 400 € | Total | 3 400 € |

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE d'attribuer une subvention de 200 € au CLES pour la mise en œuvre de la journée d'étude « Georges Canguilhem – La philosophie et ses dehors » le 20 novembre 2021.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.

La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.

Castelnaudary, le 20 octobre 2021

Le Président,

Philippe GREFFIER

